



9^e programme (2007 – 2012)





L'agence de l'eau

- Un établissement public du ministère chargé de l'écologie, de l'aménagement et du développement durables
 - Sur un bassin hydrographique
 - la Loire et ses affluents, les côtes bretonnes et vendéennes
 - 10 régions, 36 départements et 12 millions d'habitants
 - Pour agir, elle
 - apporte des aides financières aux élus et usagers de l'eau,
 - perçoit des redevances et
 - valorise des données et met à disposition de l'information.
- ➔ **afin d'améliorer la gestion des ressources en eau et des milieux aquatiques**





Les documents de cadrage

- Un programme pluri-annuel d'intervention qui fixe :

- les priorités d'investissement
- les taux et assiettes des redevances

au service des objectifs du SDAGE

- Un schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux

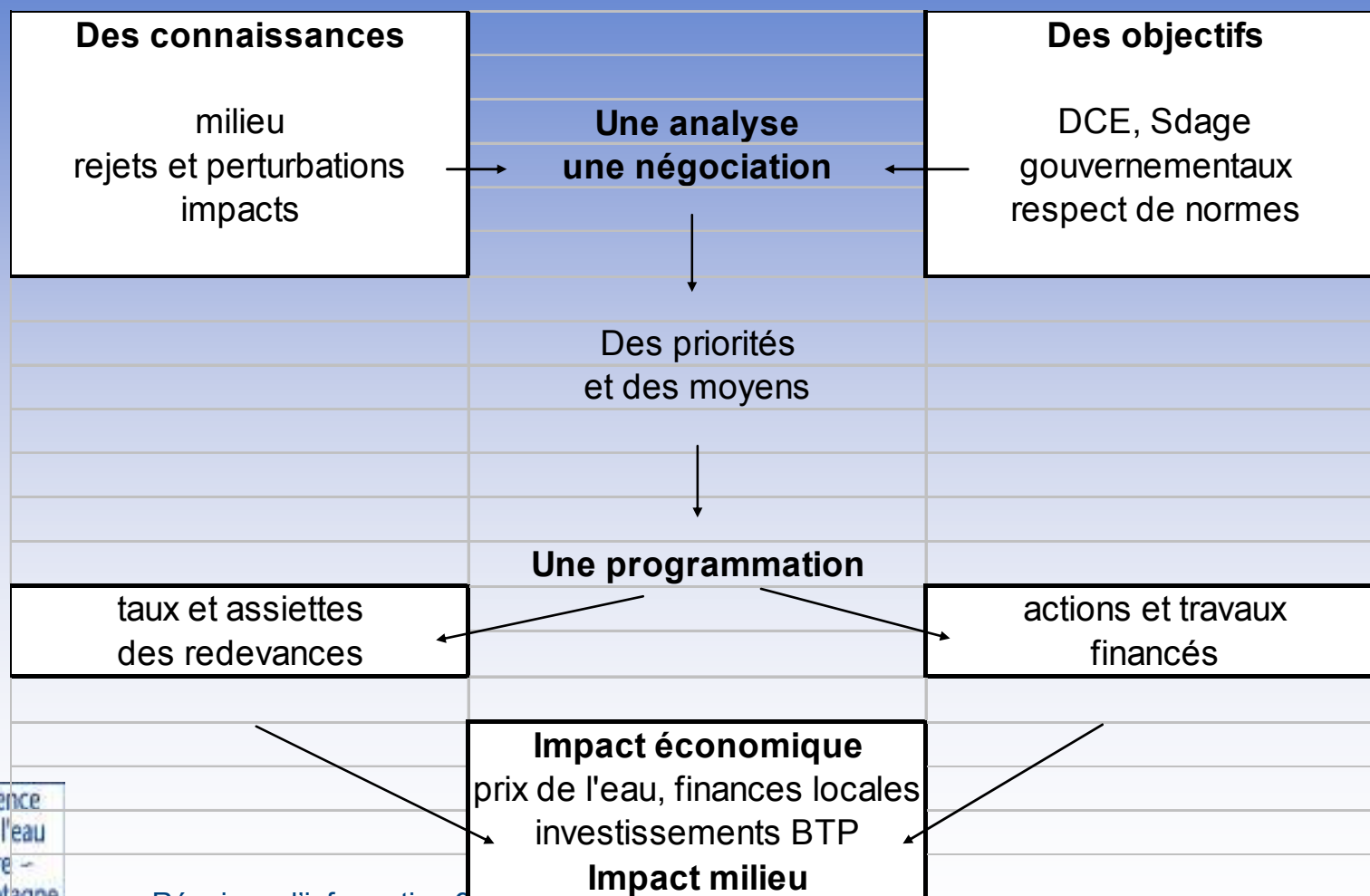
- document de planification adopté en 1996, en cours de révision

Le Sdage décrit:

- les priorités de la politique de l'eau
- les objectifs à atteindre et
- le programme d'actions à mener.



Le métier de l'agence de l'eau





Un nouveau contexte d'action

- Directive cadre sur l'eau : un futur Sdage 2009-2015
 - ⇒ Objectif : un maximum de cours d'eau, plans d'eau, nappes et côtes en bon état
- Loi sur l'eau et les milieux aquatiques : des objectifs et des enveloppes



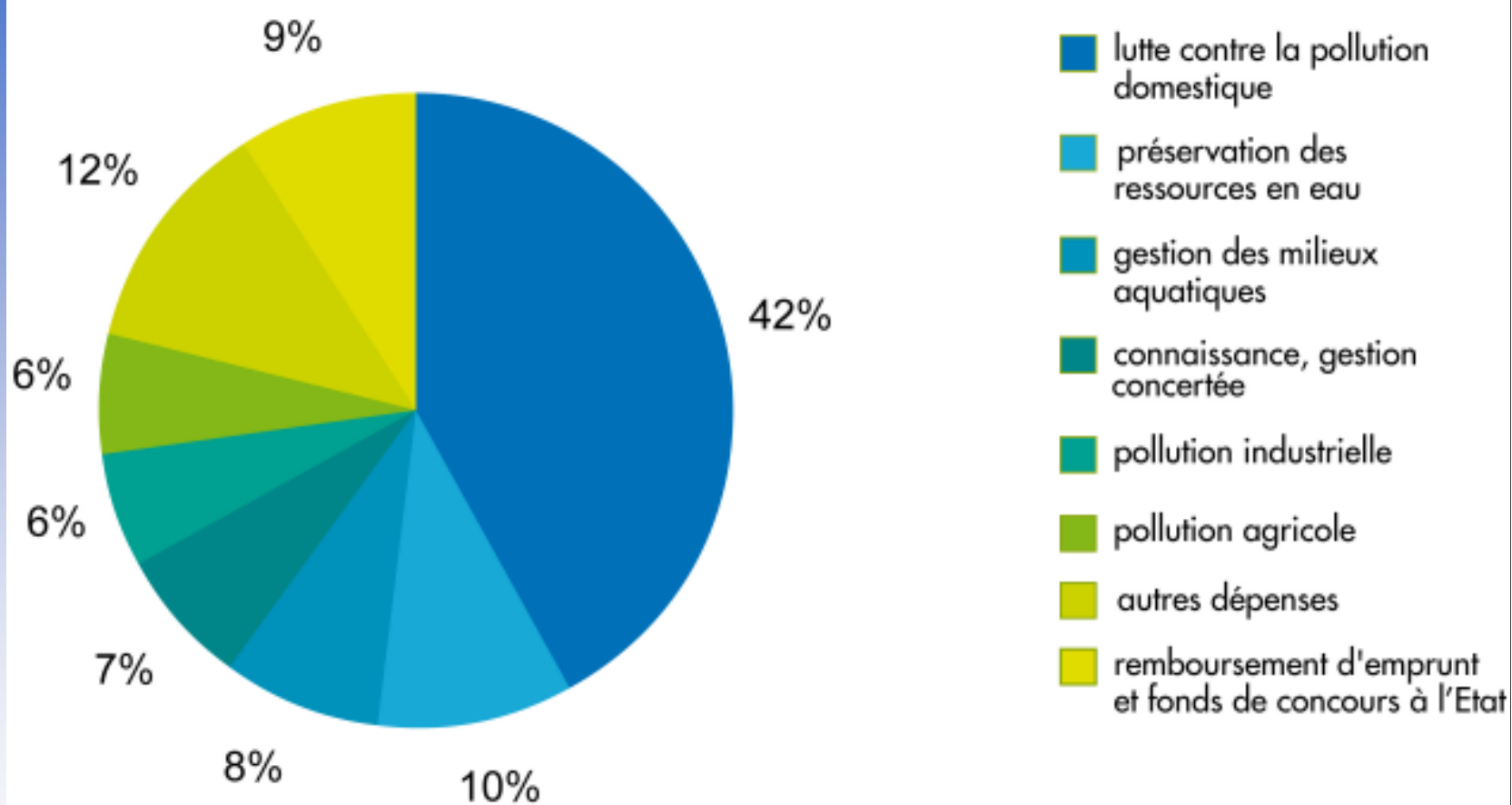


Nos priorités pour l'eau en Loire-Bretagne

- conformité avec les directives européennes (eaux résiduaires urbaines, nitrates)
- solidarité avec les communes rurales
- restauration des milieux aquatiques
- lutte contre les pollutions diffuses : nitrates, phosphore, pesticides
- préservation des ressources pour l'eau potable
- équilibre ressources/besoins en eau



2 milliards d'euros mobilisés sur 6 ans





Quelques exemples de taux

Station Epuration

Subvention de 35 %

Cout de reference fct du nombre
habitants

Extension maximale 20 %





Quelques exemples de taux

- Reseaux assainissement
- Subvention 15%
- Cout reference au ml
- Non financement pour nouveau lotissement





Quelques exemples de taux

- Station Eau Potable
- Subvention 20%
- Cout de reference





Quelques exemples de taux

- Protection de la Ressource PPC
- Subvention 50%
- MO Collectivites
- Boisement, Operation de BV
- Etudes et aménagements





Des principes d'action

- Des objectifs ambitieux et un contexte financier maîtrisé :
 - priorité à l'investissement
 - forte sélectivité
 - cohérence territoriale
 - partenariat et contrat





Quels partenariats ?

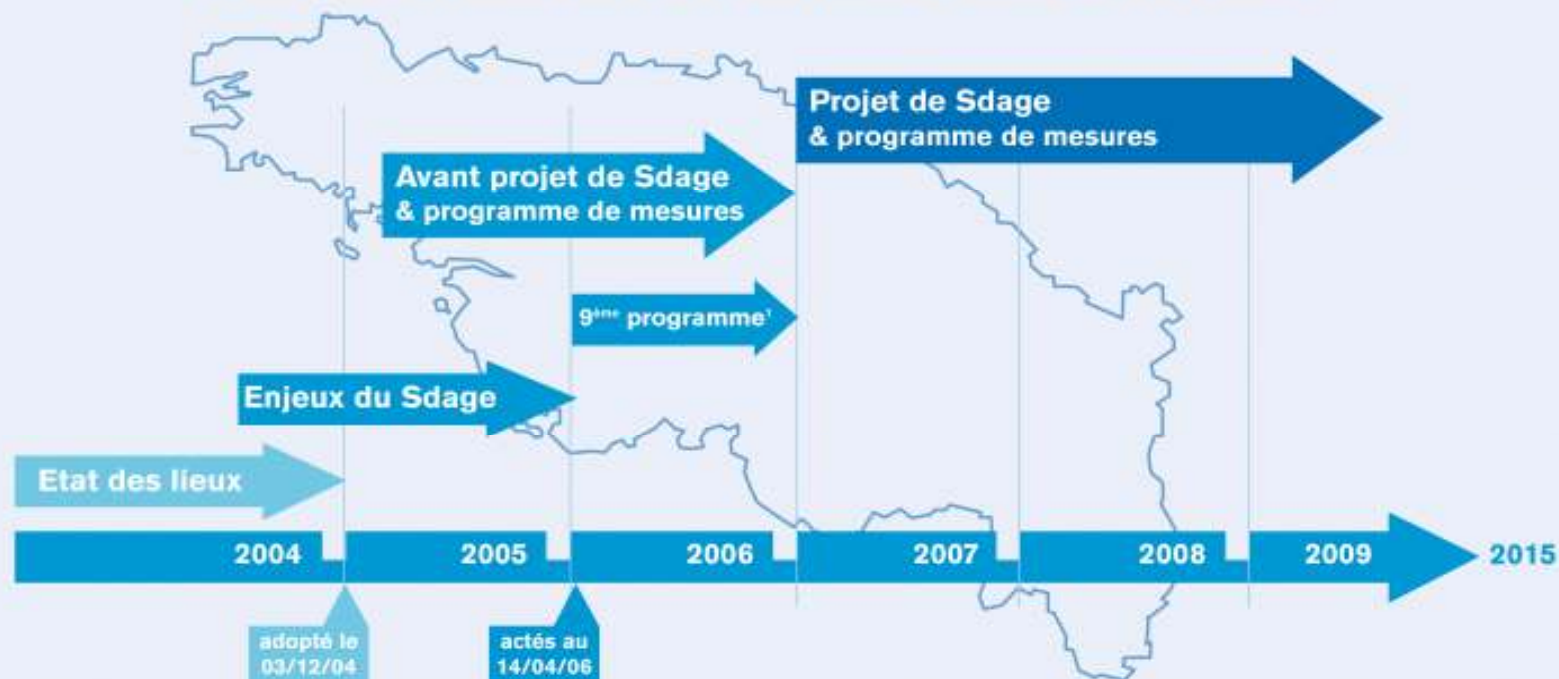
- un soutien aux opérations locales pour démultiplier les actions d'information et de sensibilisation sur l'eau
 - en priorité pour les démarches territoriales
- un travail avec des réseaux d'acteurs de terrain pour mutualiser les expériences
- des conventions négociées pour clarifier et partager les objectifs
- une participation au développement de l'éducation à l'environnement au travers des conventions régionales





Une ambition européenne, un Sdage pour y parvenir

10 ans pour retrouver une eau et des milieux aquatiques de qualité



CA Consultation des assemblées? CP Consultation du public





La demande d'aide

- **Elle comprend**
 - un imprimé de demande d'aide financière,
 - un dossier technique
- **à envoyer à la délégation** à laquelle votre département est rattaché
- **à déposer avant le démarrage** de l'opération





Le contenu du dossier technique

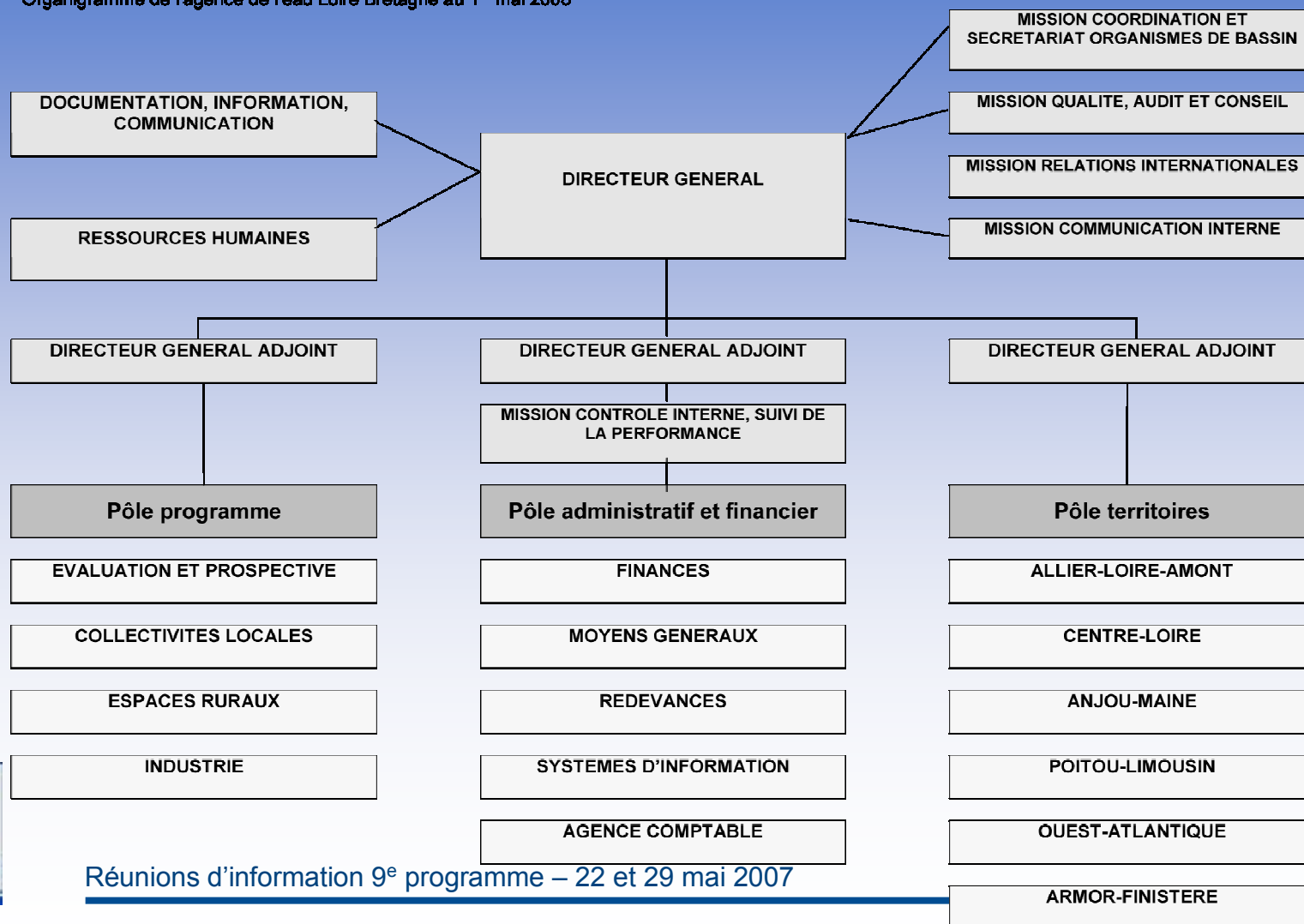
- **Il doit préciser :**
 - l'objectif et le cadre de l'action,
 - le contenu technique détaillé de l'opération,
 - le calendrier et la durée de l'opération
 - la méthode d'évaluation prévue (indicateurs de réalisation, d'impact,...),
 - le budget prévisionnel en investissement et en fonctionnement





L'organisation de l'agence

Organigramme de l'agence de l'eau Loire Bretagne au 1^{er} mai 2008



Réunions d'information 9^e programme – 22 et 29 mai 2007